



Un nouveau destin pour Casablanca

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, hier, la cérémonie de signature de plusieurs conventions pour la mise à niveau des infrastructures de Casablanca. D'ici 2010, la métropole devra être dotée d'un plan de déplacement urbain révolutionnaire.

Un nouveau destin pour Casablanca. Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, hier au siège de la wilaya, la signature de plusieurs conventions pour la mise à niveau des infrastructures de la métropole. Ces conventions sont relatives à des projets structurants prévus dans le cadre du programme de développement urbain dénommé «Casa 2010». Etalé sur une période de quatre ans pour accompagner les autres grands projets de la ville lancés récemment par Sa Majesté le Roi, ce programme est doté d'un financement de 3,25 milliards DH. Fait nouveau, il sera fait appel, pour la première fois, à un emprunt sur le marché financier pour la valeur de 1,2 milliard DH. La DGCL (Direction générale des collectivités locales) avancera 1,3 milliard DH, la commune urbaine de Casablanca participera avec 450 millions DH alors que la région du Grand Casablanca apportera 300 millions DH. Plus que 50 % de cette enveloppe globale, soit 1,93 milliard DH, ira au renforcement des voiries et réseaux divers, 930 millions DH aux équipements publics et 250 millions DH aux espaces verts (300 ha à réhabiliter). Durant cette même cérémonie, le Souverain a pris connaissance des grandes lignes du plan de déplacement urbain (voir encadré) qui prévoit une série d'actions décidées suite à une étude élaborée selon les standards internationaux. Il s'agit en gros d'améliorer les conditions de déplacement, la réorganisation d'un ensemble d'axes, la création de nouveaux axes et de nouvelles routes, la modernisation de la signalisation et l'informatisation du système de circulation.

Mohamed Sajid, maire de Casablanca, a révélé devant le Souverain qu'il sera question, entre autres actions, de l'aménagement de 100 carrefours, de la construction de quatre tunnels sur les sites abritant des points noirs et de la réorganisation des principales artères. Conformément aux prévisions du programme "Casa 2010", la métropole sera dotée d'infrastructures culturelles et sportives dignes d'elle. Il sera ainsi procédé à la mise à niveau de 14 complexes sportifs, de 6 nouveaux complexes culturels et de 20 bibliothèques publiques. Casablanca disposera aussi d'un théâtre après en avoir été privée depuis plusieurs années.

Les partenaires de ces différentes conventions sont le ministère de l'Intérieur, le ministère des Finances, la wilaya du Grand Casablanca, la région, la commune urbaine et le conseil préfectoral de la ville. Lors de la même journée de lundi, Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'est enquis de l'état d'avancement du projet "Casashore" et donné le coup d'envoi pour la construction, par la société "Teuchos", d'un centre de recherches aéronautiques pour une enveloppe globale de 12 millions DH. Le Souverain a également donné le coup d'envoi des travaux de l'avenue "Al Qods", projet doté d'un financement de 43 millions DH.

Métro, tramway et RER à Casablanca

Le plan de déplacement urbain (PDU), présenté à Sa Majesté le Roi hier lundi, prévoit la réalisation d'une complémentarité entre les réseaux de transport existants et de nouvelles lignes de métro, de tramway et de RER.

Une première ligne de tramway reliera Sidi Moumen et Hay Hassani via la place des Nations Unies et le campus universitaire de Aïn Chock. Une deuxième ligne reliera Sidi Bernoussi à la Place des Nations Unies, alors qu'une troisième ligne assurera la liaison entre Sidi Moumen et Hay Hassani, à travers Al Fida et le quartier des Hôpitaux.

Pour sa part, la ligne de métro assurera les correspondances entre Sidi Moumen et la Place des Nations Unies via l'Avenue Mohammed VI.

Le RER, enfin, partira de la Place des Nations Unies pour relier Nouaceur via l'Avenue Abdelmoumen.

La philosophie de ce plan est de désengorger les quartiers périphériques à grande densité démographique. C'est le cas notamment de Médiouna qui sera desservie par le RER.